

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le vendredi 15 janvier 2016, à 9 h
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance de la séance extraordinaire.
- 10.03** Déclarations des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions du public.

20 – Affaires contractuelles

Conventions

- 20.01** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et Les Loisirs de Longue-Pointe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour la réalisation des programmes d'activités physiques et de loisirs et du club de vacances. Accorder une contribution financière de 44 250 \$ - 1153354003.
- 20.02** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs. Accorder une contribution financière de 97 300 \$ - 1154669002.
- 20.03** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme club de vacances. Accorder une contribution financière de 44 200 \$ - 1156156002.
- 20.04** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances. Accorder une contribution financière de 87 500 \$ - 1156612001.
- 20.05** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc., pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme jeunesse et accorder une contribution financière de 242 600 \$ - 1156156006.
- 20.06** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation des programmes club de vacances et activités physiques et de loisirs. Accorder une contribution financière de 72 000 \$ - 1156156004.
- 20.07** Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et le Club aquatique de l'est de Montréal, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme club sportif et accorder une contribution financière de 223 200 \$ - 1156156003.

20.08 Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'Antre-Jeunes de Mercier-Est, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme jeunesse et accorder une contribution financière de 226 500 \$ - 1153354004.

20.09 Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et le Club Gymnacentre inc., pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme club sportif et accorder une contribution financière de 46 300 \$ - 1156156001.

20.10 Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et Le Projet Harmonie, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour la réalisation des programmes jeunesse et club de vacances. Accorder une contribution financière de 80 300 \$ - 1156612002.

Contrats

20.11 Autoriser les critères de sélection et la composition du comité d'évaluation afin de retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement au chalet du parc Saint-Clément - 1166318001.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 17

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1153354003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Les Loisirs de Longue-Pointe pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances. Verser une contribution financière totale de 44 250 \$ pour 2016

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Les Loisirs de Longue-Pointe.
2. De verser une contribution financière totale de **44 250 \$** pour l'année 2016 pour les programmes suivants :

Programmes **2016**

Club de vacances 23 450 \$
Activités physiques et de loisirs 20 800 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:36

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153354003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Les Loisirs de Longue-Pointe pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances. Verser une contribution financière totale de 44 250 \$ pour 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Loisirs de Longue-Pointe offre une programmation sportive, culturelle et de loisir à la clientèle de moins de 18 ans du secteur sud de Mercier-Est, dans l'actuelle zone de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Cet organisme est un partenaire conventionné de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis 1996. Leur convention a été reconduite en 2012, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA 12-27 0451 (1124686001) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et Les Loisirs de Longue-Pointe pour la réalisation des programmes activités de loisirs et club de vacances – Verser une contribution financière totale de 130 128 \$ pour 2013-2014 -2015
- CA11 27 0043 (1111299001) : Octroi de contributions additionnelles de 208 050 \$ pour l'année 2011 et de 233 700 \$ pour 2012, à dix-sept organismes de l'arrondissement. Les loisirs de Longue-Pointe ont reçu 8 850 \$ en 2011 et 9 976 \$ en 2012;
- CA10 270322 (1091299007) : Octroi de contributions additionnelles de 260 766 \$ à seize organismes de l'arrondissement pour l'année 2010. Les loisirs de Longue-Pointe a reçu 8450 \$;
- CA09 27 0275 (1093354003) : Nouvelle convention d'une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2012 et octroi de la contribution financière pour les années 2010, 2011 et 2012;

DESCRIPTION

Volet activités physiques et de loisirs

L'organisme Les Loisirs de Longue-Pointe offre une programmation d'activités de loisirs et de sports aux moins de 18 ans pour les saisons suivantes : automne, hiver et printemps, en

conformité avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Les activités se déroulent dans 2 points de service : école Saint-François-d'Assise et école Boucher-de-la-Bruère. Il offre une programmation d'une durée de 2 sessions de 10 semaines en automne et en hiver et une session de 15 semaines en hiver pour les activités de danse. L'organisme a inscrit 215 personnes en 2013, 163 personnes en 2014 et 141 personnes en 2015 pour le volet jeunesse des loisirs.

Volet club de vacances

En ce qui concerne la saison estivale, le club de vacances se déroule au centre Saint-François-d'Assise. La durée de ce programme est de 8 semaines et cible essentiellement les 6 -12 ans. Les jours d'activités sont du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30. Un service d'accueil prolongé est offert en complément par l'organisme dans le but de compléter les services offerts aux familles du secteur. Le centre d'activités est situé aussi dans la zone RUI de Mercier-Est. Les inscriptions au club de vacances sont en progression : 117 en 2013, 121 en 2014 et 138 en 2015. Le nouveau camp de natation à la piscine Annie-Pelletier connaît beaucoup de succès.

JUSTIFICATION

L'organisme Les Loisirs de Longue-Pointe réalise une offre de service diversifiée, éducative et très accessible dans un milieu défavorisé. Le camp de vacances est très bien adapté aux besoins de la population. Depuis plusieurs années, l'organisme a développé une expertise en matière de loisirs, ce qui leur permet d'offrir aux jeunes des activités, et ce, à des coûts moindres pour la population plus démunie du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions

- Ville 33,0 %
- Gouv. provincial 0 %
- Gouv. fédéral 18,0 %
- Autre(s) 1,8 %
- Revenus autonomes 47,2 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 44 250 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420078**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 43 376 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 44 250 \$ pour l'année 2016 à l'organisme Les Loisirs de Longue-Pointe va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux

résidents du quartier de Mercier-Est, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts positifs sont très nombreux pour la clientèle visée, soit celle des 18 ans et moins, ainsi que leurs parents. Les jeunes inscrits aux activités font des apprentissages valorisant et épanouissant qui leur seront profitables à court et à long terme. Sans l'approbation de cette convention, les jeunes de ce secteur, déjà en situation défavorisée, seraient privés d'une source d'activités à des coûts minimes, et ce, à proximité de leur domicile familial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet et distribution dans les écoles du quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi, évaluation deux fois par année des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Béatrice MASSON
C/s sports, loisirs, dev. social arr.

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-08

**Dossier # : 1154669002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 97 300 \$ pour 2016

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal).
2. De verser une contribution financière totale de **97 300 \$** pour les années 2016 pour les programmes suivants :

Programme(s) **2016**

Programme club de vacances 14 600 \$
Activités physiques et de loisirs 76 850 \$
Club sportif 5 850 \$
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:41**Signataire :**Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154669002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 97 300 \$ pour 2016

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des loisirs St-Clément (Montréal) possède, depuis 1996, une convention avec la Ville de Montréal et tente de mener à bien les programmes activités de loisirs, club sportif et club de vacances afin d'offrir des activités de qualité, diversifiées et accessibles à la population du quartier. Depuis octobre 2014, l'organisme possède un conseil d'administration viable et transparent. Un travail colossal les attendait, puisque depuis plusieurs années, l'organisme avait une vie démocratique déficiente. Le conseil d'administration était composé d'une seule personne et aucune assemblée générale des membres n'avait été tenue depuis plusieurs années.

Ainsi, un gros travail a débuté pour les nouveaux membres du conseil d'administration afin de mettre en place une gestion administrative et financière saine et transparente. À la suite de l'assemblée générale annuelle tenue en octobre dernier, le conseil d'administration est maintenant complet et peut poursuivre le travail débuté l'an dernier.

Durant les 3 dernières années, nous avons constaté une diminution constante des inscriptions chez les 6-17 ans pour les activités physiques et de loisirs ainsi que chez les 6-12 ans pour le camp de jour. Un plan de redressement sera présenté à l'organisme afin d'aider à maintenir la vie démocratique actuellement en place, de redresser l'administration, et surtout de développer une offre de service accessible, complémentaire et diversifiée aux citoyens du quartier, et ce, dans le respect des programmes d'activités. Ce plan sera établi pour la durée de la convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA12 270506 (1125038003) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs, club sportif et club de vacances – Verser une contribution financière totale de 291 828 \$ pour 2013-2014-2015.

- CA11 270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 208 050 \$ pour l'année 2011, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel; d'octroyer des contributions financières additionnelles estimées à 233 700 \$ pour l'année 2012, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel.
- CA10 270322 (1091299007) : Octroyer une contribution financière additionnelle totalisant 260 766 \$ pour l'année 2010, à seize (16) organismes conventionnés de la division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités physiques, club de vacances, clubs sportifs, programme jeunesse et grands centres - Affecter une somme de 260 766 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.
- CA10 270429 (1101299002) : Octroyer au Service des loisirs St-Clément (Montréal) une contribution financière non récurrente de 10 980 \$ en remboursement du loyer payé en 2010 pour les espaces situés au 4711, rue Sainte-Catherine Est et ajuster la base budgétaire de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour assumer la totalité du loyer à compter de 2011.

DESCRIPTION

Activités de loisirs

Offrir des activités de loisirs, sept jours par semaine, au centre l'Escapade ainsi qu'aux écoles Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle et Saint-Clément, pour les jeunes de 6 à 17 ans.

Club de vacances

Pour les enfants de 6 à 12 ans, les journées d'activités sont offertes aux écoles Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30, pour une période de huit semaines. Ces activités sont offertes dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Un service de garde est également offert.

Club sportif

L'organisme devra offrir la possibilité à tous les jeunes de l'arrondissement d'aller aux Jeux de Montréal pour les disciplines suivantes : athlétisme, basketball et volleyball.

JUSTIFICATION

Activités de loisirs et club de vacances

L'objectif prioritaire est d'offrir aux enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve qui vivent dans un milieu considéré comme défavorisé des programmes annuels d'activités éducatives et récréatives en matière de loisirs sportifs et culturels qui favorisent la vie de groupe, et ce, dans un cadre sécuritaire et au coût le plus bas possible.

Club sportif

Pour l'année 2016, les sommes pour ce programme serviront de levier financier à l'organisme pour développer 3 disciplines : athlétisme, basketball et volleyball.

L'organisation et la mise en place de ces activités permettront aux jeunes de MHM de faire l'expérience de nouvelles activités sportives et d'avoir une chance de les pratiquer dans le contexte festif des Jeux de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme

Contributions :

- Ville 41.1%
- Gouv. provincial 0 %
- Gouv. fédéral 4.5 %
- Autres 6.4 %
- Revenus autonomes 48 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 97 300 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420096**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu pour la réalisation des mêmes programmes une contribution financière totale de 97 276 \$ par année, plus les contributions additionnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière au Service des Loisirs St-Clément va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de ce secteur du quartier Hochelaga-Maisonneuve, car cette offre de service permettra d'avoir accès aux espaces verts, à des équipements de loisirs et à des activités de qualité à moindres coûts et à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Activités de loisirs

Permettre aux jeunes d'un quartier défavorisé l'accès à des activités diversifiées en loisirs sportifs, culturels et scientifiques de qualité et accessibles à moindre coût, le tout dispensé dans un cadre sécuritaire par du personnel qualifié.

Club de vacances

Permettre aux jeunes d'un quartier défavorisé l'accès à un club de vacances estival à un coût moindre et dans un cadre sécuritaire. Offre de service accessible et de qualité.

Club sportif

La contribution permettra aux jeunes de l'arrondissement la possibilité de participer aux Jeux de Montréal en athlétisme, basketball et volleyball.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;

- Mise en place d'un plan de redressement, incluant un plan de développement avec évaluation mensuelle des programmes assujettis à la présente convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LARIVIERE
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-11



Dossier # : 1156156002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau pour la réalisation du programme club de vacances. Verser une contribution financière totale de 44 200 \$ pour 2016-2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau.
2. De verser une contribution financière totale de 44 200 \$ pour les années 2016 et 2017 pour le programme suivant :

Programme **2016 2017**

Club de vacances 22 100 \$ 22 100 \$
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:36

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156156002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau pour la réalisation du programme club de vacances. Verser une contribution financière totale de 44 200 \$ pour 2016-2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de décembre 1982, l'Association du Centre Pierre-Charbonneau gère la programmation d'activités de loisirs et du club de vacances qui se déroulent au centre Pierre-Charbonneau, seul centre sportif de grande envergure dans l'est de Montréal. Il détient une entente de partenariat avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis 1996.

La Ville confie à l'organisme l'exploitation du centre Pierre-Charbonneau situé au 3000, rue Viau à Montréal. Cette entente fait l'objet d'une convention de services qui concerne l'accueil et le soutien à l'organisation au centre Pierre-Charbonneau depuis le 1er janvier 2014. Il est entendu que celui-ci doit partager l'occupation de l'installation d'abord avec les organismes du milieu, ensuite avec ceux de la région et, finalement, avec ceux œuvrant sur le territoire de la Ville, et ce, tout en respectant les conditions d'attribution des espaces énoncées dans la convention. En ce qui a trait aux activités de loisirs, l'organisme réalise une offre de service qui rejoint principalement une clientèle adulte, notamment via son « Club santé » destiné aux 45 ans et plus. Des activités sont également offertes à tous les groupes d'âge (jeunes, adultes, aînés). En 2015, l'organisme comptait 3 482 membres et 220 575 personnes ont fréquenté le centre Pierre-Charbonneau.

La Ville de Montréal verse également une contribution financière depuis 1996 pour desservir la clientèle du quartier pour le programme « club de vacances » destiné à la clientèle des enfants de 6 à 12 ans. La présente convention vient à terme le 31 décembre 2015 et l'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13270418 (1136612001) : Approuver la convention de services d'accueil et de soutien à l'organisation d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du centre Pierre-Charbonneau – Autoriser une dépense de 548 430,75 \$, taxes incluses, pour 2014-2015-2016.

- CA12270515 (1126156001) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association du Centre Pierre-Charbonneau pour la réalisation du programme club de vacances – Verser une contribution financière totale de 64 929 \$ pour 2013-2014-2015.
- CA11270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 208 050 \$ pour l'année 2011, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel.
- CA10270526 (1100246002) : Attribuer à l'Association du Centre Pierre-Charbonneau, le contrat d'accueil et de soutien à l'organisation du centre Pierre-Charbonneau pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour une somme totale de 489 117 \$.
- CA10270446 (1100246001) : Autoriser un appel d'offres public pour octroyer un contrat d'accueil et de soutien à l'organisation du centre Pierre-Charbonneau, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 inclusivement; d'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres et la composition du comité de sélection, tels que décrits au sommaire décisionnel.
- CA10270010 (1091299007) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant la somme de 260 766 \$ pour l'année 2010, à 16 organismes conventionnés de la Division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif, programme jeunesse et grand centre dont la convention est en vigueur; d'affecter une somme de 260 766 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

DESCRIPTION

Club de vacances

La contribution financière versée à l'Association du Centre Pierre-Charbonneau permet à l'organisme de réaliser ses activités du programme « club de vacances ». En 2015, 191 jeunes se sont inscrits au club de vacances. Ce programme rejoint en moyenne 90 enfants par jour âgés de 6 et 12 ans, et ce, pour une durée de 8 semaines. Le club de vacances répond de façon très satisfaisante aux normes de sécurité et d'encadrement. La programmation est diversifiée et le coût est accessible.

JUSTIFICATION

L'offre de service de l'Association du Centre Pierre-Charbonneau au niveau du club de vacances est diversifiée et accessible. L'organisme est un partenaire actif dans le milieu. Il répond adéquatement aux critères établis quant à l'évaluation de la convention et la qualité des services offerts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions

- Ville 23,1 %
- gouv. provincial 0 %
- gouv. fédéral 0,8 %
- autre(s) 0,2 %
- Revenus autonomes 75,9 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 44 200 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420119**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 21 643 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 44 200 \$ à l'organisme Association du Centre Pierre-Charbonneau va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux espaces verts et aux équipements de loisir à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toute réduction au montant proposé pourrait entraîner une diminution considérable de l'accessibilité aux services offerts à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;
- Deux fois par année, évaluation des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C MURRAY
agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-11

**Dossier # : 1156612001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances. Verser une contribution financière totale de 87 500 \$ pour 2016 et 2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg.

2. De verser une contribution financière totale de 87 500 \$ pour 2016 et 2017 pour les programmes suivants :

Programmes **2016 2017**

Club de vacances 14 450 \$ 14 450 \$

Activités physiques et de loisirs 29 300 \$ 29 300 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances. Verser une contribution financière totale de 87 500 \$ pour 2016 et 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg possède depuis 1996 une convention avec la Ville de Montréal. Il est en mesure de mener à bien les programmes *activités physiques et de loisirs* ainsi que *club de vacances* en offrant à l'ensemble de la population du quartier des activités accessibles, diversifiées et de qualité. La convention en vigueur prévoit, pour chacun des programmes, une contribution financière versée à l'organisme et approuvée par le conseil d'arrondissement. La présente convention vient à terme le 31 décembre 2015. Nous recommandons la poursuite de notre partenariat avec une nouvelle convention de deux ans pour les programmes « *activités physiques et de loisirs* » ainsi que « *club de vacances* ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA12 27 0452 (1123756003) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances - Accorder une contribution financière totale de 128 589 \$ pour 2013-2014-2015.
- CA09 27 0274 (1093872002) : Approuver la convention d'une durée de trois ans intervenue entre la Ville de Montréal et Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg pour la réalisation des programmes activités de loisirs et club de vacances et verser une contribution financière totale de 111 600 \$ pour 2010, 2011 et 2012.

DESCRIPTION

Activités physiques et de loisirs

Le programme « *activités physiques et de loisirs* » consiste à soutenir l'animation et l'intervention en loisirs pour les jeunes de 6 à 17 ans. Le C.L.A.C offre annuellement deux

sessions d'activités de loisirs, soit une à l'automne et une seconde à l'hiver. Pour chacune des sessions, l'organisme offre 12 semaines d'activités pour la clientèle jeunesse et 10 semaines pour la clientèle adulte. Les activités se déroulent le soir en semaine ainsi que le samedi et le dimanche. Une programmation en loisirs souple et diversifiée, propice à la découverte et à l'exploration, des activités physiques, récréatives, scientifiques, culturelles et socio-éducatives, est visée. Elle permettra aux jeunes de s'épanouir et de développer des liens avec des adultes significatifs.

Club de vacances

Le programme « *club de vacances* » se déroule durant la saison estivale, soit de la fin du mois de juin à la mi-août (neuf semaines). L'horaire est du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h 30 et un service de garde est offert le matin ainsi que le soir. Au niveau de la programmation, plusieurs types d'activités sont offerts aux jeunes : des activités thématiques, récréatives, culturelles, sportives, environnementales, ainsi que de grandes sorties. Les enfants de 6 à 12 ans demeurant dans le quartier Guybourg peuvent profiter de ce club de vacances, et ce, à un tarif très abordable. Les activités du club de vacances se tiennent au centre Guybourg, au gymnase de l'école NDV Annexe (anciennement école Guybourg) et dans les parcs du quartier.

JUSTIFICATION

Le C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg intervient dans le secteur depuis près de 15 ans. Impliqué activement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens du quartier, lequel a connu des bouleversements ces dernières années, l'organisme est présent au sein de différents lieux de concertation. Il investit une énergie considérable afin de présenter une offre de service correspondant aux besoins de la population du secteur par une programmation diversifiée et accessible. Présent dans un secteur défavorisé où il est l'un des seuls points de service, la contribution financière de la Ville de Montréal permettra à l'organisme d'offrir des activités de loisirs aux jeunes du quartier en respectant la capacité de payer des parents.

L'augmentation de l'accès au C.L.A.C., Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg et une nouvelle programmation adaptée aux demandes des citoyens de ce quartier justifie l'octroi de la contribution financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme

Contributions :

- Ville 33,8 %
- Gouv.provincial 23,9 %
- Gouv.fédéral 3,7 %
- Autre(s) 0,8 %
- Revenus autonomes 37,8 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 87 500 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420177**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation des mêmes programmes, une contribution financière totale de 42 863 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 87 500 \$ à l'organisme Le C.L.A.C. va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier Mercier-Ouest, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès à des activités diversifiées et de qualité à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux jeunes du quartier l'accès à des activités de loisirs diversifiées et de qualité qui demeurent accessibles, et ce, dans un cadre sécuritaire et sous la supervision de personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programme de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi, évaluation deux fois par année des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabiha NEMR
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-11



Dossier # : 1156156006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc. pour la réalisation du programme jeunesse. Verser une contribution financière totale de 242 600 \$ pour 2016-2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest Inc.
2. De verser une contribution financière totale de 242 600 \$ pour les années 2016 et 2017 pour le programme suivant :

Programme **2016 2017**

Programme jeunesse 121 300 \$ 121 300 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:39

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156156006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc. pour la réalisation du programme jeunesse. Verser une contribution financière totale de 242 600 \$ pour 2016-2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a développé une relation de partenariat avec les organismes actifs sur l'ensemble du territoire montréalais afin d'offrir à la population un service de qualité, accessible et diversifié. Le partenariat avec Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc. qui oeuvre auprès des jeunes du quartier Mercier-Ouest, réfère à un processus amorcé depuis plusieurs années. La restructuration municipale et la loi 170 nous orientent vers une gestion en arrondissement. À ce titre, la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve propose de fusionner les trois programmes jeunesse existants. Les programmes « Intervention jeunesse en HLM », « Jeunesse 2000 » et « Soutien financier aux maisons de jeunes » sont réunis dans un nouveau programme jeunesse qui cible les jeunes de 13 à 17 ans. L'implication de cet organisme a permis aux jeunes du secteur Mercier-Ouest de bénéficier d'activités diversifiées et adaptées à leurs besoins. L'organisme détient actuellement une convention de partenariat dans le cadre du *programme jeunesse* .

En 2015, l'arrondissement a réalisé des travaux majeurs au parc Rougemont et a investi des sommes importantes pour la rénovation du chalet de parc. Ces rénovations ont permis au point de service *La Piaule* de s'établir dans un environnement beaucoup plus stimulant pour sa clientèle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA12270502 (1126024005) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc., pour la réalisation du programme jeunesse – Verser une contribution financière totale de 406 344 \$ pour 2013-2014-2015.
- CA11270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 208 050 \$ pour l'année 2011, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir,

club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel; d'octroyer des contributions financières additionnelles estimées à 233 700 \$ pour l'année 2012, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme.

- CA10270322 (1091299007) : Octroyer une contribution financière additionnelle totalisant 260 766 \$ pour l'année 2010, à seize (16) organismes conventionnés de la division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités physiques, club de vacances, clubs sportifs, programme jeunesse et grands centres - Affecter une somme de 260 766 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

DESCRIPTION

Le programme jeunesse consiste à soutenir l'animation et l'intervention en loisirs des jeunes de 13 à 17 ans. Il se veut une alternative aux loisirs traditionnels dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par des activités de loisirs conçues et réalisées par et pour les jeunes. Les activités proposées visent l'intégration des jeunes dans les processus décisionnels qui les concernent en leur permettant d'élaborer, de réaliser et de gérer eux-mêmes leurs activités de loisirs. Une programmation souple et diversifiée, propice à la découverte et à l'exploration des activités physiques, récréatives, scientifiques, culturelles et socio-éducatives, est visée. Elle permet aux jeunes de s'épanouir et de développer des liens avec des adultes significatifs. Des locaux appropriés en termes de permanence, de continuité, d'appartenance et d'identification sont mis à la disposition de l'organisme. Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc. offre des activités dans 4 différents points de service, soit au parc Jean-Amyot, au chalet du parc Rougemont (depuis mars dernier), à l'école Édouard-Montpetit et à l'école Guybourg. Généralement, les activités sportives se déroulent dans les gymnases d'écoles ou en plein air alors que les autres activités ont lieu dans les 2 autres édifices.

JUSTIFICATION

L'objectif est d'offrir à de jeunes adolescents la possibilité de se retrouver entre eux dans un lieu sécuritaire et formateur. La contribution financière permettra à l'organisme de viser la gratuité et de rendre accessible l'offre de service auprès de cette clientèle. Les actions passées, les évaluations effectuées et l'expertise que Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc. a développée au cours des dernières années, en fait un partenaire privilégié pour l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme

Contributions :

- Ville 44,9 %
- gouv. provincial 33,4 %
- gouv. fédéral 2,9 %
- autre(s) 4,6 %
- Revenus autonomes 14,2 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 242 600 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420140**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 135 448 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 242 600 \$ à l'organisme Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc. va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier Mercier-Ouest, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contribution financière obligerait l'organisme à suspendre le programme et aurait des impacts négatifs importants sur la clientèle jeunesse de ce secteur. Le programme permet aux jeunes de 13 à 17 ans d'accéder à un milieu de vie et à des activités qui leur permettent d'occuper leur temps libre de façon stimulante. Ceci amène une diminution des méfaits environnants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi, évaluation, deux fois par année, des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C MURRAY
agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-11



Dossier # : 1156156004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour la réalisation des programmes club de vacances et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 72 000 \$ pour 2016-2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires.
2. De verser une contribution financière totale de 72 000 \$ pour les années 2016 et 2017 pour les programmes suivants :

Programme(s) **2016 2017**

Club de vacances 11 900 \$ 11 900 \$

Activités physiques et de loisirs 24 100 \$ 24 100 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:37

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156156004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour la réalisation des programmes club de vacances et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 72 000 \$ pour 2016-2017

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires a été fondé en 1953. La grande force de l'organisme réside en la présence d'un conseil d'administration très présent et impliqué. La plupart des membres actifs du Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires font également partie du *Cercle artisanal* . Ce dernier, géré également par le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires, comporte un groupe important de bénévoles présents depuis la fondation en plus de participer à la réalisation des activités pour les adultes. Le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires a une convention avec la Ville de Montréal depuis 1996 et est en mesure de continuer de mener à bien les programmes *activités de loisirs* et *club de vacances* afin d'offrir des activités accessibles, diversifiées et de qualité à l'ensemble de la population du quartier. La convention en vigueur prévoit, pour chacun des programmes, une contribution financière versée à l'organisme et approuvée par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA112270513 (1126024006) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs et club de vacances – Verser une contribution financière totale de 105 642 \$ pour 2013-2014-2015.
- CA11270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant approximativement 441 750 \$, soit 208 050 \$ pour l'année 2011 et 233 700 \$ pour 2012, à dix-sept organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse.
- CA10270255 (1093872004) : Approuver la convention d'une durée de trois ans intervenue entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour la réalisation des programmes d'activités physiques et de loisirs et club de

vacances et verser une contribution financière totale de 90 000 \$ pour 2010, 2011, 2012.

DESCRIPTION

Activités physiques et de loisirs

Son offre d'activités est répartie dans 2 installations différentes, soit le centre Notre-Dame-des-Victoires, où est installé son siège social, et l'école Notre-Dame-des-Victoires située de l'autre côté de l'avenue Pierre-De Coubertin. Ses activités sont variées puisqu'elles touchent les domaines sportifs, culturels et de loisirs. Ces activités sont offertes à la population du quartier et touchent principalement les enfants de 6 à 12 ans. L'organisme offre également des activités s'adressant à une clientèle familiale et adulte.

Club de vacances

Durant la saison estivale, l'organisme offre un club de vacances régulier et spécialisé, notamment en arts, en cuisine et en sports. Ses clubs de vacances sont d'une durée de 8 semaines à raison de 32,5 heures par semaine. Des activités sportives, éducatives et ludiques ainsi que des sorties sont offertes chaque semaine aux jeunes de 6 à 12 ans. Les activités se déroulent durant la saison estivale, de juin à août.

JUSTIFICATION

Le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires est impliqué dans le quartier depuis près de 30 ans et offre des activités depuis plus de 55 ans. Sa programmation est diversifiée et accessible à l'ensemble de la population. La contribution financière de la Ville lui permettra de maintenir sa tarification à un niveau abordable pour la clientèle jeunesse du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions :

- Ville 17,0 %
- gouv. provincial 1,0 %
- gouv. fédéral 7,5 %
- autre(s) 1,2 %
- Revenus autonomes 73,3 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 72 000 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420131**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation des mêmes programmes, une contribution financière totale de 35 214 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 72 000 \$ à l'organisme Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier Mercier-Ouest, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux équipements de loisirs à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux jeunes du quartier l'accès à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, tout en demeurant accessibles, et ce, dans un cadre sécuritaire et sous la supervision de personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;
- Deux fois par année, évaluation des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C MURRAY
agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-12



Dossier # : 1156156003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club aquatique de l'est de Montréal pour la réalisation du programme club sportif. Verser une contribution financière totale de 223 200 \$ pour 2016 et 2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club aquatique de l'est de Montréal.
2. De verser une contribution financière totale de 223 200 \$ pour les années 2016 et 2017 pour le programme suivant :

Programme **2016 2017**

Club sportif 111 600 \$ 111 600 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:40

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156156003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club aquatique de l'est de Montréal pour la réalisation du programme club sportif. Verser une contribution financière totale de 223 200 \$ pour 2016 et 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dès l'ouverture de la piscine Édouard-Montpetit en 1978, un comité de parents bénévoles gérait les activités aquatiques. Le 9 avril 1980, le Club aquatique Édouard-Montpetit a été fondé. En 1996, une convention de partenariat a été établie entre la Ville de Montréal et le Club aquatique Édouard-Montpetit pour le programme *club sportif* . Depuis ce temps, chaque année, une contribution financière est versée à l'organisme par la Ville pour desservir la clientèle du volet club sportif, soit les 6-17 ans de niveau initiation et de niveau récréation.

Cet organisme offre des activités diversifiées, accessibles et de qualité, à la population du quartier et l'offre de service est conforme à nos attentes. Dans le volet « club », quatre disciplines y sont exploitées, soit la natation, le water-polo, la nage synchronisée et le plongeon. Dans le volet « cours », on y retrouve des cours de natation pour une clientèle d'âges variés.

Depuis janvier 2008, l'organisme offre également une programmation au bain Morgan et à la piscine Pierre-Lorange.

En 2014, l'organisme a changé de dénomination sociale pour Club aquatique de l'est de Montréal. Par ailleurs, il a pris en charge la programmation des activités aquatiques de la nouvelle piscine Annie-Pelletier au printemps 2014, ce qui a eu des impacts importants sur la gestion de l'organisme qui a connu une nouvelle phase de croissance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA12 270504 (1126024003) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club aquatique Édouard-Montpetit pour la réalisation du programme club sportif – Verser une contribution financière totale de 328 092 \$ pour 2013-2014-2015.
- CA06 270438 (1063674003) : Convention d'une durée de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2009 et octroi de la contribution financière pour les années 2007, 2008 et 2009.

DESCRIPTION

Club sportif

Le Club aquatique de l'est de Montréal est un club sportif qui offre des activités en milieu aquatique dans 4 disciplines distinctes, soit la natation, le plongeon, la nage synchronisée et le water-polo. Ces activités sont subventionnées pour les niveaux « initiation et récréation », bien que les niveaux « compétition et excellence » soient également offerts. Ainsi, afin de recruter les futurs athlètes de son club, il offre ces 4 disciplines dans un niveau *récréatif*. Ces activités récréatives permettent de financer les activités du club sportif. L'organisme participe à des compétitions municipales et provinciales dans certaines disciplines.

Cours de natation

L'objectif de l'organisme est de dispenser l'enseignement de la natation et de la sécurité aquatique à une clientèle jeunesse de 3 à 14 ans. Il offre aussi des cours de natation bébé-parent en plus des cours de natation de niveaux variés pour la clientèle d'âge scolaire. Il est à noter que les cours doivent s'autofinancer.

L'organisme offre également des activités de mise en forme telles que l'aquaspinning et l'aquaforme. Ces activités sont généralement destinées à une clientèle adulte.

L'organisme collabore notamment avec le Service des loisirs St-Fabien dans le quartier Mercier-Ouest et le Service des loisirs Longue-Pointe dans le quartier Mercier-Est afin d'offrir un camp spécialisé en natation durant la saison estivale.

Toutes ces activités sont réparties dans 4 piscines différentes, soit la piscine Pierre-Lorange, le Bain Morgan, la piscine Édouard-Montpetit et la piscine Annie-Pelletier. L'organisme offre donc 35 semaines d'activités durant les sessions automne, hiver et printemps.

JUSTIFICATION

Le Club aquatique de l'est de Montréal est l'unique organisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à offrir une programmation d'activités aquatiques et sans l'offre de service de cet organisme, la population locale ne pourrait bénéficier de ce type d'activités dans les piscines de l'arrondissement. En outre, le coût des activités est abordable, ce qui favorise la participation de la population locale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme

Contributions :

- Ville 22,9 %
- Gouv. provincial 0 %
- Gouv. fédéral 0 %
- Autre(s) 0,1 %
- Revenus autonomes 77,0 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 223 200 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420123**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 109 364 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 223 200 \$ à l'organisme Club aquatique de l'est de Montréal va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès à un plan d'eau à proximité de leur résidence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permet l'actualisation d'une programmation aquatique de qualité et accessible, à des prix abordables pour la clientèle jeunesse de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Sans contribution financière, l'offre de service serait compromise et la population devrait payer beaucoup plus cher pour avoir accès à des activités similaires ailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;
- Deux fois par année, évaluation des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-12

Catherine C MURRAY
agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS



Dossier # : 1153354004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour la réalisation du programme jeunesse. Verser une contribution financière totale de 226 500 \$ pour 2016 et 2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Antre-Jeunes de Mercier-Est.
2. De verser une contribution financière totale de 226 500 \$ pour les années 2016 et 2017 pour le programme suivant :

Programme **2016 2017**

Programme jeunesse 113 250 \$ 113 250 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:36

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153354004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour la réalisation du programme jeunesse. Verser une contribution financière totale de 226 500 \$ pour 2016 et 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'Antre-Jeunes de Mercier-Est est un organisme qui a été fondé par un comité de citoyens en 1991 pour subvenir aux besoins des adolescents du quartier Mercier-Est. Cet organisme offre, année après année, de nombreuses activités aux adolescents à travers lesquelles des moyens d'intervention sont déployés pour répondre aux problématiques de cette clientèle. Son point de service principal est actuellement situé dans l'édifice sis au 8615 de la rue Hochelaga. L'organisme a également ouvert un deuxième point de service qui a été inauguré le 12 novembre 1997, c'est-à-dire le *Garage des jeunes* situé dans les HLM Thomas-Chapais.

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a développé et maintenu une relation de partenariat avec cet organisme dans le but d'offrir à la clientèle cible, les jeunes de 13 à 17 ans du quartier Mercier-Est, un service de qualité accessible et diversifié. C'est pourquoi l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve désire renouveler l'entente de partenariat avec l'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour les deux années à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 12-27 0503 (1124252002) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et l'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour la réalisation du programme jeunesse – Verser une contribution financière totale de 332 946 \$ pour 2013-2014-2015

CA11 270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant approximativement 441 750 \$, soit 208 050 \$ pour l'année 2011 et 233 700 \$ pour 2012, à dix-sept organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse

CA10 270322 (1091299007) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 260 766 \$ pour l'année 2010, à seize (16) organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir,

club de vacances, club sportif, programme jeunesse et grand centre – Affecter une somme de 260 766 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme jeunesse de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l'Antre-Jeunes de Mercier-Est offre aux jeunes de 13 à 17 ans une alternative aux loisirs traditionnels par des activités conçues et réalisées par et pour les jeunes. Il favorise l'intégration des jeunes dans les processus décisionnels qui les concernent en leur permettant d'élaborer, de réaliser et de gérer eux-mêmes leurs activités de loisir. Ils adaptent l'offre de service en loisirs aux besoins et aux goûts des jeunes de 13 à 17 ans, en complémentarité à la programmation offerte par les autres intervenants. Il offre une programmation en loisirs souple et diversifiée, propice à la découverte et à l'exploration des activités physiques, récréatives, scientifiques, culturelles et socio-éducatives. Il permet aux jeunes de s'épanouir et de développer des liens avec des adultes significatifs et il fournit aux jeunes des locaux appropriés en termes de permanence, continuité, appartenance et identification, c'est-à-dire des locaux où les jeunes se sentent chez eux.

L'Antre-Jeunes de Mercier-Est accueille les jeunes dans deux points de service: en moyenne 27 heures par semaine à L'Antre-Jeunes situé au 8615, rue Hochelaga et environ 23 heures par semaine au Garage, situé dans le HLM Thomas-Chapais situé au 8935, rue de Forbin-Janson, et ce, 48 semaines par année. Les activités sportives se déroulent dans les parcs du quartier l'été ainsi qu'au gymnase du centre Tétréaultville sur la rue De Teck et le gymnase de l'Académie Dunton. L'Antre-Jeunes a développé ces dernières années des activités dans les écoles secondaires, ce qui lui a permis de se faire connaître et ses fréquentations ont nettement augmenté au cours des deux dernières années.

Le total des jeunes rejoint par l'organisme dans ses différents points de service est passé de 30 jeunes par jour en 2013 à 49 jeunes dans la dernière année. De même, les inscriptions dans les deux dernières années sont passées de 199 à 297 jeunes.

JUSTIFICATION

La contribution financière versée à l'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour la réalisation d'activités dans le cadre du *programme jeunesse* permettra à l'organisme de viser la gratuité et de rendre accessible l'offre de service auprès de la clientèle adolescente du quartier Mercier-Est.

Les actions passées, le développement de l'organisme, son implication dans le milieu et l'expertise qu'il a développée au cours des ans, en fait un partenaire incontournable et sérieux. Il vise un développement dans la zone RUI du sud de Mercier-Est pour bonifier son offre de service. L'organisme offre une programmation de loisirs diversifiée, propice à la découverte et aux apprentissages. La programmation est adaptée aux réalités socioéconomiques du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions

- Ville 23,6 %
- Gouv. provincial 19,6 %
- Gouv. fédéral 1,6 %
- Autre(s) 45,2 %
- Revenus autonomes 10 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 226 500 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420085**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 110 982 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 226 500 \$ à l'organisme l'Antre-Jeunes de Mercier-Est va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier Mercier-Est car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux espaces verts et aux équipements de loisir à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence ou le retard de l'octroi de la contribution financière obligerait l'organisme à suspendre une grande partie de sa programmation en loisir. Cette suspension aurait des impacts significatifs sur l'apport des loisirs aux jeunes de 13 à 17 ans de Mercier-Est. Il ne faut pas négliger que la reconnaissance de cet organisme et le financement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve leur donne accès à d'autres sources de financement et, par le fait même, contribue à décupler le service aux jeunes du quartier. Ces mêmes jeunes, mieux encadrés, sont susceptibles d'acquérir une meilleure compréhension et application des valeurs sociales transmises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi, évaluation, deux fois par année, des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Béatrice MASSON
C/s sports, loisirs, dev. social arr.

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-12



Dossier # : 1156156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club Gymnacentre Inc. pour la réalisation du programme club sportif. Verser une contribution financière totale de 46 300 \$ pour 2016-2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club Gymnacentre inc.
2. De verser une contribution financière totale de 46 300 \$ pour les années 2016 et 2017 pour le programme suivant :

Programme **2016 2017**

Club sportif 23 150 \$ 23 150 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:40

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et le Club Gymnacentre Inc. pour la réalisation du programme club sportif. Verser une contribution financière totale de 46 300 \$ pour 2016-2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1981, l'organisme le Club Gymnacentre inc. oeuvre dans l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve et a pignon sur rue au centre Pierre-Charbonneau. En 1996, le club a agrandi son territoire géographique en offrant des activités gymniques dans les installations sportives de la région de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Il est partenaire conventionné avec le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis 1996. La Ville de Montréal versait une contribution financière chaque année pour desservir la clientèle du quartier pour le club de vacances et pour le club sportif jusqu'en 2012. Lors de la convention de 2013-2015, il y a eu retrait de la contribution Ville pour le programme « club de vacances », puisqu'il n'offrait plus le service demandé aux organismes du quartier. L'organisme a tout de même continué d'offrir son camp estival destiné aux jeunes du milieu compétitif. Depuis 2013, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve verse une contribution financière annuelle à cet organisme pour desservir la clientèle du quartier pour le club sportif. L'organisme est affilié à la Fédération québécoise ainsi qu'à l'Association régionale montréalaise ce qui en fait aussi l'hôte de compétitions d'envergure en raison de ses installations très appréciées. À cet effet, en 2015, l'organisme s'est vu octroyer la somme de 315 031,37 \$ (taxes incluses) conjointement subventionné par l'arrondissement et la Ville centre pour le projet de fosses de gymnastique. Cette amélioration majeure permettra un meilleur développement des gymnastes de tous les niveaux. De plus, la réparation de la ventilation du secteur palestre et l'ajout d'un système de climatisation permettront aux gymnastes de s'entraîner dans des conditions optimales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA12270514 (1124686003) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et Club Gymnacentre inc. pour la réalisation du programme club sportif – Verser une contribution financière totale de 67 689 \$ pour 2013-2014-2015.
- CA11270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 208 050 \$ pour l'année 2011, à 17 organismes conventionnés de la Division

des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel; d'octroyer des contributions financières additionnelles estimées à 233 700 \$ pour l'année 2012, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel.

- CA10270010 (1091299007) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant la somme de 260 766 \$ pour l'année 2010, à 16 organismes conventionnés de la Division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif, programme jeunesse et grand centre dont la convention est en vigueur; d'affecter une somme de 260 766 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

DESCRIPTION

Club sportif

La contribution financière versée à Club Gymnacentre inc. permet avant tout à l'organisme de réaliser ses activités liées au programme « club sportif » au centre Pierre-Charbonneau. Les cours offerts se divisent en deux catégories : le volet récréatif, qui touche une clientèle mixte de différents niveaux d'habileté dès l'âge de deux ans (jeunes, adolescents et adultes), et le volet compétitif qui développe de jeunes athlètes féminines (4 ans et plus) vers les différents niveaux de compétition.

La contribution financière permet à l'organisme d'assurer le développement de leur offre de service dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le Club Gymnacentre inc. offre plusieurs activités récréatives et compétitives étalées sur quatre sessions durant l'année. Les membres de l'organisme proviennent surtout des quartiers environnants du centre d'activités. Cependant, certains athlètes du volet compétitif habitent à l'extérieur de l'arrondissement.

L'organisme oeuvre également dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et réalise des activités de gymnastique artistique au centre communautaire Le Mainbourg. L'organisme reçoit à cet effet une contribution financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles liée à une convention de partenariat.

JUSTIFICATION

Par son offre de service spécialisée, le Club Gymnacentre inc. apporte une contribution unique à la population de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'organisme est partenaire de notre Direction depuis plusieurs années et a toujours offert des activités diversifiées, accessibles et de qualité. De plus, il répond adéquatement aux objectifs du programme « club sportif » ainsi qu'aux attentes de la Division des sports, des loisirs et du développement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions :

- Ville 4,9 %
- gouv. provincial 0 %
- gouv. fédéral 0 %
- autre(s) 0 %
- Revenus autonomes 95,1 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 46 300 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420113**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 22 563 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 46 300 \$ à l'organisme Club Gymnacentre inc. va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux équipements de loisirs à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toute réduction au montant proposé pourrait entraîner une diminution considérable de l'accessibilité et de la qualité de l'offre de service à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;
- Deux fois par année, évaluation des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C MURRAY
agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-12



Dossier # : 1156612002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Le Projet Harmonie pour la réalisation des programmes jeunesse et club de vacances. Verser une contribution financière totale de 80 300 \$ pour 2016 et 2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver et de ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Le Projet Harmonie.
2. De verser une contribution financière totale de 80 300 \$ pour les années 2016 et 2017 pour les programmes suivants :
Programmes **2016 2017**
Club de vacances 4 850 \$ 4 850 \$
Jeunesse 35 300 \$ 35 300 \$
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-13 12:38

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156612002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et ratifier la convention d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Le Projet Harmonie pour la réalisation des programmes jeunesse et club de vacances. Verser une contribution financière totale de 80 300 \$ pour 2016 et 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le Projet Harmonie est un partenaire de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis 1996. La présente convention vient à terme le 31 décembre 2015. Nous recommandons la poursuite de notre partenariat avec une nouvelle convention de deux ans pour les programmes jeunesse et club de vacances. Depuis ce temps, l'organisme a développé des activités de loisirs de qualité, accessibles et diversifiées pour les jeunes de 13 à 17 ans ainsi qu'un club de vacances. Implanté dans un HLM, l'organisme répond aux besoins des jeunes résidents du HLM La Pépinière et du quartier environnant par la qualité de ses interventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA12 27 05 024002) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre Ville de Montréal et Le Projet Harmonie pour la réalisation des programmes jeunesse et club de vacances - Verser une contribution financière totale de 117 963 \$ pour 2013-2014-2015
- CA11 27 0043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 208 050 \$ pour l'année 2011, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel; d'octroyer des contributions financières additionnelles estimées à 233 700 \$ pour l'année 2012, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel;
- CA09 27 0276 (1093872001) : Approuver la convention d'une durée de trois (3) ans intervenue entre la Ville de Montréal et LE PROJET HARMONIE pour la réalisation des programmes jeunesse et club de vacances et verser une contribution financière totale de 87 000 \$ pour 2010, 2011 et 2012.

DESCRIPTION

Programme jeunesse

Le programme jeunesse consiste à soutenir l'animation et l'intervention en loisirs pour les jeunes de 13 à 17 ans. Il se veut une alternative aux loisirs traditionnels dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par des activités de loisirs conçues par et pour les jeunes. Les activités proposées visent l'intégration des jeunes dans les processus décisionnels qui les concernent en leur permettant d'élaborer, de réaliser et de gérer eux-mêmes leurs activités de loisirs.

L'offre de service se fait au sein du plan d'habitation La Pépinière. Des locaux, offerts gracieusement par l'OMHM, permettent au Projet Harmonie d'offrir ses activités. Une programmation de loisirs souple et diversifiée propice à la découverte et à l'exploration d'activités physiques, récréatives, culturelles et socio-éducatives, le tout par le biais d'une maison des jeunes, est visée et regroupe près de 20 activités. La programmation permet aux jeunes de s'épanouir et de développer des liens significatifs avec des adultes. Le programme jeunesse du Projet Harmonie touche près de 1 500 jeunes qui fréquentent l'organisme annuellement.

Programme club de vacances

Le programme club de vacances se déroule durant la saison estivale, soit de la fin du mois de juin jusqu'à la mi-août (8 semaines). L'horaire est du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30. Au niveau de la programmation, plusieurs types d'activités sont offertes aux jeunes : des activités thématiques, récréatives, culturelles, sportives, environnementales ainsi que de grandes sorties. Des enfants de 6 à 12 ans demeurant au HLM La Pépinière profitent de ce club de vacances, et ce, à un tarif très abordable. Les jeunes participants joignent le club de vacances du Service des loisirs St-Fabien afin de bénéficier du programme du camp de jour. Une trentaine de jeunes participent aux camps de jour durant la période estivale.

JUSTIFICATION

L'intervention du Projet Harmonie avec son offre de service en loisirs et club de vacances auprès de la clientèle jeunesse du HLM La Pépinière et du quartier vise à réduire les problématiques de toxicomanie, de racisme et d'isolement dont l'impact social est évident dans ce quartier. Les commentaires des autres organismes et des utilisateurs sont très positifs à l'égard de cet organisme qui est très actif dans le milieu. L'organisme consacre beaucoup d'énergie à développer des activités de loisirs et différents projets permettant de rejoindre les jeunes du milieu. De plus, l'approche de l'organisme vise à accompagner le participant dès son jeune âge, et ce, jusqu'à l'âge adulte.

La contribution financière versée pour la tenue du programme jeunesse et club de vacances permettra à l'organisme de viser la gratuité et de rendre accessible l'offre de service à des jeunes de ce secteur particulier qu'est le milieu HLM, ainsi qu'aux jeunes à l'extérieur du HLM. L'objectif pour le programme club de vacances est d'offrir à des jeunes adolescents de 13 à 17 ans ainsi qu'à des enfants de 6 à 12 ans la possibilité de se retrouver entre eux, et ce, dans un lieu sécuritaire et formateur. La maison des jeunes est ouverte cinq jours par semaine à raison de cinq heures par jour pour un total de 50 semaines par année. Il y a actuellement deux animateurs à la disposition des jeunes. Pour le programme club de vacances, les activités ont lieu cinq jours par semaine durant huit semaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions :

- Ville 27,6 %
- Gouv. provincial 41,7 %
- Gouv. fédéral 0 %
- Autre(s) 27,9 %
- Revenus autonomes 2,8 %

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour la présente convention, soit 80 300 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Les crédits nécessaires pour l'année 2016 ont été réservés par la demande d'achat **420180**.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, l'organisme a reçu, pour la réalisation des mêmes programmes, une contribution financière totale de 39 321 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 80 300 \$ à l'organisme Le Projet Harmonie va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier de Mercier-Ouest, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès à un service de maison de jeunes et à un camp de jour à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contribution financière obligerait l'organisme à suspendre la programmation de loisirs pour les jeunes de ce secteur. Cela aurait non seulement des impacts significatifs pour cette clientèle, mais également une répercussion sociale négative et certaine dans ce secteur étant donné le contexte d'intervention et de réalisation en HLM.

La contribution financière permet non seulement à l'organisme de rejoindre les jeunes de 13 à 17 ans par le biais d'une programmation d'activités de loisirs souple et diversifiée, mais également de travailler leurs habiletés sociales, émotives, intellectuelles et morales. En plus de répondre aux besoins en loisirs des adolescents du secteur, nous contribuons indirectement à une réduction de la criminalité et de la délinquance juvénile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;
- Deux fois par année, évaluation des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabiha NEMR
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

Le : 2016-01-12



Dossier # : 1166318001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les critères de sélection et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement au chalet du parc Saint-Clément.

Je recommande :

- d'autoriser les critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection afin de retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement au chalet du parc Saint-Clément;
- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement au chalet du parc Saint-Clément.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-01-12 15:39

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166318001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les critères de sélection et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement au chalet du parc Saint-Clément.

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, l'organisme communautaire *Service des Loisirs Saint-Clément* loue un local dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, plus précisément au 4711, rue Sainte-Catherine Est dans le district de Maisonneuve-Longue-Pointe. Le bail comporte une clause de résiliation avec quatre-vingt-dix (90) jours de préavis écrit. Afin d'assurer la stabilité de l'organisme et d'éliminer des coûts de location, l'arrondissement envisage d'héberger celui-ci à l'intérieur du chalet du parc Saint-Clément. Pour ce faire, le chalet du parc devra être agrandi afin d'ajouter des locaux communautaires et des rénovations devront être réalisées telles que rafraîchir et mettre aux normes les installations sanitaires et de rendre le bâtiment accessible universellement.

À cette fin, les services d'une firme en architecture et en ingénierie sont requis afin de réaliser les documents techniques dans le cadre de ce projet.

Cet ajout de locaux amenant de nouveaux usages, le dossier devra être soumis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 270272 - 1 septembre 2015

Approuver le budget incluant la liste des projets du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. Approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2016.

CA13 27 0334 - 1 octobre 2013

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de J.B.S. Immobilier inc. (9073-2843 Québec inc.) des locaux de 232,26 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 4711 rue Sainte-Catherine Est, Centre communautaire Saint-Clément (8012), pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2016, à des fins de rencontres et d'activités de loisirs pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, moyennant un loyer total de 108 219,48 \$ (TPS et TVQ incluses).

DESCRIPTION

L'attribution du contrat sera basée sur un système de pointage et les critères d'évaluation seront joints aux documents d'appel d'offres.

Un comité de sélection sera créé afin d'évaluer chacune des soumissions reçues. Le comité de sélection recommandera au conseil d'arrondissement le meilleur candidat selon les critères de sélection établis aux documents d'appel d'offres public. Le conseil d'arrondissement accordera le contrat par une résolution.

JUSTIFICATION

Les approbations suivantes sont demandées au conseil d'arrondissement avant l'enclenchement du processus d'appel d'offres public par la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles, soit :

1. d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille de sélection dans la section "Pièces jointes";
2. d'approuver la composition du comité de sélection, soit;
 - 1 représentant de la Division des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui agira comme secrétaire du comité,
 - 1 représentant de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,
 - 1 représentant de la Division des permis et inspections de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,
 - 1 représentant de la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2016 : approbation des critères de sélection et du comité de sélection par le conseil d'arrondissement.

Mars 2016 : lancement de l'appel d'offres public de services professionnels pour préparation des plans et devis.

Mai 2016 : octroi du contrat pour services professionnels au conseil d'arrondissement.

Printemps 2016 : dépôt au conseil d'une demande de projet particulier visant à permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » à l'intérieur du chalet du parc Saint-

Clément.

Juin 2016 : vérification et relevés, études.

Juillet-Août 2016 : dépôt des plans préliminaires à 50 %.

Septembre 2016 : dépôt des plans à 100 % pour soumission.

Octobre 2016 : lancement de l'appel d'offres public pour les travaux de construction.

Décembre 2016 : octroi du contrat des travaux de construction au conseil d'arrondissement.

Janvier 2017 : approbation et commande des équipements et matériaux.

Avril 2017 : début des travaux de construction.

Septembre 2017 : fin des travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carl NÉRON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Jean POISSON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Karine DAGENAIS LANGLOIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR
Directeur des services administratifs

Le : 2016-01-07